



PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE JOLIETTE

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Deslongchamps, directrice et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption que les lots ci-après mentionnés, seront vendus à l'enchère publique, le JEUDI, TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2024, À 10:00 HEURES, à la salle du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, au 300-A, rue Dorval, en la Ville de L'Assomption, pour les cotisations et taxes dues aux corporations municipale et scolaire, ci-après mentionnées, sur les divers lots, ci-après décrits, si ces diverses cotisations et taxes ne sont pas payées, avec les frais et les intérêts, avant le jour fixé pour la vente.

CONDITIONS DE LA VENTE

Tout adjudicataire devra s'identifier en présentant deux pièces d'identité dont une avec photo. S'il s'agit d'une personne morale ou compagnie, le mandataire la représentant devra remettre en plus, une résolution l'autorisant à enchérir.

L'adjudication des immeubles sera faite sous réserves des exigences de la réglementation municipale relative à l'urbanisme, avec les bâtisses y dessus érigées s'il y a lieu, le tout tel qu'ils se trouvent présentement et incluant toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. Les immeubles sont vendus sans aucune garantie légale, notamment de contenance, de qualité du sol et de bâtiment et ils sont acquis aux risques et périls de l'acheteur.

Le jour de la vente pour taxes, les frais de vente occasionnés à la MRC **seront ajoutés** au total des taxes impayées inscrites ci-dessous. De plus, des frais de distribution (3%), les frais de greffier (tarif judiciaire), les taxes provinciales et fédérales si applicables seront ajoutés au prix de l'adjudication, le tout étant payable **immédiatement** à défaut de quoi l'immeuble sera remis en vente (mandat poste, chèque visé ou traite bancaire libellé à l'ordre de la **MRC DE L'ASSOMPTION**).

Les procédures applicables sont affichées sur notre site Internet (mrclassomption.qc.ca) sous la rubrique : Services, vente pour taxes.

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-SULPICE
CADASTRE DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE L'ASSOMPTION

Matricule : 1273-54-0619

Maria HAILLER

Adresse : Rue Notre-Dame, Saint-Sulpice, Québec

Lot : 2 185 845

Taxes : 643,31 \$

Matricule : 1576-92-6763

Albert CHAUSSÉ et Claire GIARD

Adresse : Rue Notre-Dame, Saint-Sulpice, Québec

Lots : 3 731 458

Taxes : 504,34 \$

Matricule : 1579-24-8759
Arsène HERVIEUX
Adresse : Chemin de la Petite-Côte, Saint-Sulpice, Québec
Lots : 3 730 132
Taxes : 514,33 \$

Matricule : 1676-13-6489
Twentieth Century Holdings Corp
Adresse : Rue Notre-Dame, Saint-Sulpice, Québec
Lot : 3 729 977
Taxes : 515,27 \$

Matricule : 1676-55-1271
Arnold ALDER
Adresse : Rue Notre-Dame, Saint-Sulpice, Québec
Lot : 3 731 411
Taxes : 504,34 \$

Matricule : 1776-37-5894
Tharsile LACOMBE
Adresse : Rue Notre-Dame, Saint-Sulpice, Québec
Lot : 3 731 425
Taxes : 504,34 \$

Matricule : 1776-68-3694
Serge BOUTIN
Adresse : Rue des Étangs, Saint-Sulpice, Québec
Lot : 3 731 429
Taxes : 504,34 \$

DONNÉ EN LA VILLE DE L'ASSOMPTION, ce cinquième jour d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Nathalie Deslongchamps, OMA
Directrice et greffière-trésorière adjointe